

26.8.1762

26.8.1762 - Entre le sieur Antoine
Hayniet bourgeois d'Albionne, contre
Jean Cayras dit Bourgnon de Cayras,
condamné à payer le droit de loé
sur l'acquisition par lui faite
à Antoine Rangles de Cayras :

Entre le sr Antoine mayrier bourgeois du village d'albous
 paroisse de affuejous fermier des bentes le seigneur de
 La baronnie de thenieres le comte de braven
 demandeur par exploit du 2^e juillet dernier fait par
 Calmes bailli dument contre lequel jean fayron dit
 Bousiayre du village de fayrac soit condamne a
 payer au sr seigneurant en la qualite qui a jet la somme
 de dix neuf livres sept sols six deniers qui luy doit pour le
 droit de lods de sa acquisition par luy faite d'antoinne
 d'angles du village de fayrac acte seen pactard no 14 le
 14^e may dernier dument contre le sr seigneur au pris de
 cent cinquante cinq livres deux poud appelle de fayrac
 situe aux appartenances du village de fayrac relevant
 l'indirecte de la baronnie de thenieres confronte de l'ouest
 le yord rue publique de la commune de medy poud
 du d'ayron du couchant poud des heritiers de jean Carbonnet
 de fayrac leala quelle poud somme de dix neuf livres sept
 sols six deniers revient au droit de lods a l'aison de la
 suite me portion du pris seivant le conformement aux
 reconnoissances d'ad seigneur baron de thenieres a un
 interet de depens d'une part
 le fayron au d'pens assigne de l'autre
 vraye Nozille pour l'edemandeur.

Jean profireal
 not pour le fayron

acte deffaut contre le fayron le 14^e juillet
 le pour l'edemandeur le contrat de vente du 14^e
 may dernier au on^e condamne le fayron
 a payer au sr seigneurant en la qualite qui a jet dans
 huitaine apres la signification la somme de
 dix neuf livres sept sols six deniers par demaⁿ
 pour les caser d'ed exploit condamnons le fayron
 aux depens liquides a s^u 17^e 9^e Compris l'expedition